



Collège de
Maisonneuve

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adoptée le : 6 octobre 2014
Lors de la : 299^e réunion du conseil d'administration

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉAMBULE	3
2	PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE	4
2.1	DÉVELOPPEMENT DURABLE	4
2.2	VOLET D'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT	4
3	ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
3.1	APPROVISIONNEMENT	6
3.2	ÉNERGIE	6
3.3	MATIÈRES RÉSIDUELLES	6
3.4	ESPACE PHYSIQUE DANS LES CAMPUS	6
3.5	ÉDUCATION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
4.	COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT (CACE)	7
4.1	MANDAT	7
4.2	COMPOSITION	7
4.3	RENCONTRES	8
5	LEXIQUE	9

1 Préambule

Le Collège de Maisonneuve reconnaît, par l'adoption de la présente politique, sa responsabilité éducative et institutionnelle en matière de développement durable. Le Collège joue un rôle primordial dans la formation de l'étudiant, citoyen d'aujourd'hui et de demain. À cette fin, il doit agir comme catalyseur de l'émergence et du maintien d'une société respectueuse de son environnement.

Le développement durable est défini comme « le développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs¹ ».

L'objectif principal du développement durable est le développement humain et, par voie de conséquence, de l'environnement social. L'économie et les systèmes de production sont vus comme des moyens à mettre au service du développement durable, et la préservation de l'environnement comme une condition sine qua non².

La politique de développement durable du Collège a pour objectif de définir les principes généraux de l'établissement à ce sujet, de déterminer ses engagements et de préciser les champs d'application de ces derniers.

La politique concerne les trois campus du Collège de Maisonneuve. La communauté du Collège doit l'appliquer lors de la réalisation de ses activités et dans les liens qu'elle entretient avec ses partenaires.

¹ COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CMED), *Notre avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1988.

² Jean-Pierre REVÉRET et Corinne GENDRON, « Le développement durable : un slogan creux ou théorie visionnaire? », *Le Devoir*, juin 2002.

2 Principes fondamentaux de la politique

La présente politique repose sur le concept de développement durable, qui doit être présent dans les activités quotidiennes de la communauté du Collège de Maisonneuve.

2.1 Développement durable

Les principes découlant du développement durable sont, entre autres, les suivants :

- Satisfaction des besoins humains
Les humains ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.
- Équité et justice sociale
L'équité est à la fois un moyen d'atteindre le développement durable, une condition de ce développement, et une de ses conséquences. Elle comprend la préservation de l'environnement et le maintien d'une structure sociosociale propice au développement de la personne.
- Maintien de l'intégrité écologique
Le respect de ce principe passe par la préservation de l'intégrité de l'écosystème, la préservation étant la condition minimale du développement durable.
- Approche adaptative
L'approche adaptative consiste à gérer les risques par l'anticipation ou la prévention tout en recherchant un équilibre entre les systèmes humains et naturels, et ce, au moyen de la surveillance et de l'autorégulation.

Ces principes peuvent être considérés comme des objectifs du développement durable, des lignes directrices souhaitables ou des conditions préalables à sa mise en place³.

2.2 Volet d'éducation relative à l'environnement

Le volet d'éducation a pour objectif de former une communauté d'individus qui aura les connaissances, les compétences, l'ouverture d'esprit, les motivations et le sens de l'engagement nécessaires à l'égard des enjeux environnementaux. De plus, il vise à induire une dynamique sociale qui conduit à l'appropriation des questions relatives à la gestion environnementale. Enfin, ce volet a pour but que l'individu apprenne à interagir avec son environnement.⁴

³ P.JACOBS et B. SADLER (1990), Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun, document du Conseil de la recherche sur l'évaluation environnementale (CCREE) Hull, Québec, p. 3-35.,

⁴ UNESCO, Base de données : Éducation.
(http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URLID=8084&URL_DO=DO_Topic&URL_section=201.html)

3 Engagements en matière de développement durable

Les membres de la direction du Collège s'engagent à :

- Veiller à l'intégration de la préoccupation du développement durable dans le plan d'action des différentes directions du Collège;
- S'assurer de la mise en œuvre du plan d'action;
- Sensibiliser, éduquer, motiver les membres de la communauté du Collège de Maisonneuve en matière de développement durable, et susciter leur adhésion à la politique;
- Intégrer, lorsque applicable, dans les relations avec ses fournisseurs et ses partenaires, les engagements du Collège en matière de développement durable;
- Adopter des politiques et des procédures qui intègrent la préoccupation du développement durable;
- Maintenir actif le Comité d'action et de concertation en environnement (CACE);
- Soutenir l'identification des pratiques innovantes qui assureront au Collège l'amélioration continue de ses pratiques;
- Mettre en œuvre un programme coordonné en se reportant le plus souvent possible à la faisabilité technologique, à la prévention de la pollution ainsi qu'au respect des budgets.

Les responsables des services et des départements s'engagent à :

- Exercer un leadership dans la promotion des orientations et dans l'application de la présente politique;
- Rassembler les indicateurs et les résultats des différents plans d'action afin de déposer un bilan annuel des actions en lien avec le développement durable.

La communauté du Collège s'engage à :

- Adopter un comportement qui respecte les principes et les engagements de la présente politique.

Champs d'application

Les domaines d'application de la politique sont notamment l'approvisionnement, l'énergie, les matières résiduelles, l'espace physique dans les campus et l'éducation en développement durable.

3.1 Approvisionnement

Une perspective de développement durable dans la gestion des achats implique l'acquisition de produits durables, réutilisables, recyclables, recyclés, moins polluants et qui génèrent peu de déchets, lorsqu'ils sont disponibles et économiquement accessibles. En outre, le Collège favorise les stratégies d'achats qui appuient le commerce équitable et les investissements éthiques, et il encourage les entreprises travaillant avec le Collège à améliorer leurs pratiques.

3.2 Énergie

Le Collège agit selon une perspective environnementale dans la gestion de l'énergie. Cette orientation consiste à choisir les sources d'énergie, les technologies, les méthodes d'exploitation et les modes d'utilisation de l'énergie dans une optique de préservation de l'environnement et de rendement accru, tout en respectant les paramètres de confort et les autres besoins de la communauté. De manière à toucher l'ensemble de la communauté, le Collège adopte des procédures qui encadrent l'utilisation de l'énergie.

3.3 Matières résiduelles

Une perspective environnementale dans la gestion efficace des matières résiduelles implique la réduction maximale de déchets en appliquant les principes de 4RV-E : Réduction à la source, Réemploi, Récupération, Recyclage-Valorisation et Élimination.

3.4 Espace physique dans les campus

Une perspective environnementale dans la gestion des espaces physiques implique une utilisation optimale des espaces. Elle consiste en une planification qui tient compte d'une adéquation entre l'usage, le type d'activité et l'espace disponible. L'entretien des lieux selon les principes de développement durable contribue également à créer un milieu éducatif respectueux de l'environnement.

3.5 Éducation en développement durable

L'organisation des activités pédagogiques, périscolaires et parascolaires tiendra compte des engagements de la présente politique.

4 Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)

La Direction générale du Collège confie à la direction des Ressources matérielles ainsi qu'à la direction des Services aux étudiants et à la communauté la responsabilité des activités du Comité d'action et de concertation en environnement (CACE).

4.1 Mandat

Le CACE du Collège de Maisonneuve aura les responsabilités suivantes :

- Proposer à la direction générale les mesures qui se retrouveront dans le plan d'action des différentes directions et qui contribueront à l'amélioration continue du bilan environnemental du Collège;
- Proposer des activités de sensibilisation, d'information et de formation de la communauté du Collège;
- Trouver des programmes de subvention et participer à la préparation des demandes de financement pour des projets précis;
- Superviser l'appel de projets, en lien avec le développement durable, lancé auprès de la communauté du Collège et recommander les projets à retenir;
- Appuyer, s'il y a lieu, la réalisation des projets retenus.

4.2 Composition

La responsabilité de la présidence du comité est confiée en alternance à l'un des directeurs membres. Le comité est composé des personnes suivantes :

- La direction des Ressources matérielles;
- La direction des Services aux étudiants et à la communauté;
- Un représentant ou une représentante des étudiants et étudiantes du Collège;
- Un représentant ou une représentante des enseignants et enseignantes;
- Un représentant ou une représentante des employés et employées de soutien;
- Un représentant ou une représentante des professionnels et professionnelles.

Les instances se concertent pour assurer la représentation des différents campus.

Le comité s'adjoindra des représentants :

- De la Librairie coopérative du Collège de Maisonneuve;
- Du Groupe écologique de Maisonneuve;
- Des services alimentaires du Collège.

Le comité peut ajouter d'autres personnes jugées utiles pour son bon fonctionnement.

4.3 Rencontres

Le Comité d'action et de concertation en environnement doit tenir un minimum de trois rencontres statutaires par année.

5 Lexique

Amélioration continue

Processus d'enrichissement du système de gestion environnementale en vue d'obtenir des améliorations de la performance environnementale globale en accord avec la politique de l'organisme à cet égard.

Aspects environnementaux

Éléments des activités, produits ou services d'un organisme susceptibles d'interactions avec l'environnement.

Commerce équitable

Commerce qui offre un juste prix aux producteurs et artisans des pays en développement. Ce type de commerce permet aux producteurs du Sud d'amortir le coût de production, de subvenir à leurs besoins et de diversifier leurs sources de revenus pour ne pas dépendre exclusivement des marchés d'exportation habituelle. Il implique aussi un engagement en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement.

Communauté de Maisonneuve

Ensemble d'individus, constitué du personnel administratif, du corps enseignant et des étudiants, participant à la vie et à la performance environnementale du Collège.

Développement durable

Le concept de développement durable a été défini par le rapport Brundtland, issu de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED) de l'ONU (aussi appelée commission Brundtland, de nom de sa présidente Mme Gros Harlem Brundtland). La Commission proposait en 1987 cette définition aujourd'hui largement répandue : « C'est un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le concept se caractérise précisément par la reconnaissance d'une dimension sociale dont l'interaction avec les dimensions écologique et économique circonscrit l'aire du développement durable.

Éducation relative à l'environnement

En 1977, l'UNESCO organisait la Conférence internationale sur l'éducation relative à l'environnement à Tbilissi et y définissait pour la première fois les objectifs de l'éducation relative à l'environnement. Selon cet organisme, l'objectif fondamental est d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement, tant naturel que créé par les humains – complexité due à l'interaction de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels –, ainsi qu'à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement.

Fournisseur

Personne ou établissement qui fournissent habituellement des marchandises à un client.

Investissement éthique

Placement des épargnes dans des fonds responsables qui n'investissent que dans des entreprises ayant un bon comportement environnemental ou des sociétés respectueuses des droits des travailleurs et des pays en voie de développement.

Matières résiduelles

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit, ou plus généralement, tout bien meuble abandonné.

Performance environnementale

Résultats mesurables du système de gestion environnementale, en relation avec la maîtrise par l'organisme de ses aspects environnementaux, sur la base de sa politique environnementale, de ses objectifs et cibles environnementaux.

Produit durable ou écologique

Produit qui ne présente aucun danger pour l'utilisateur et qui est recyclable, réutilisable, biodégradable, et dont l'usage entraîne une économie d'énergie et des autres ressources.

SIMDUT

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Sous-traitant

Personne ou établissement qui se chargent de l'exécution d'un travail conformément à des plans et des normes imposés et pour le compte d'un donneur d'ordres.

Système de gestion environnementale (SGE)

Selon la norme ISO4000, on entend par SGE la composante du système de gestion global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les mécanismes et les ressources qu'une organisation doit posséder pour assurer l'élaboration, la mise en œuvre, l'examen et le maintien d'une politique environnementale.

4RV-E

Principe de gestion des matières résiduelles articulé autour de cinq principes d'action : la réduction à la source, le réemploi, la récupération, le recyclage, la valorisation et, en dernier recours, l'élimination.